

## **I IDENTIFICATION DE L'EMPLOI**

Titre : technicien en systèmes informatiques  
Statut : temps complet (35 heures/semaine ; groupe 239)  
Supérieur immédiat : conseillère cadre au SCECR  
Direction : direction générale

## **II RÉSUMÉ DE L'EMPLOI**

Sous l'autorité et en collaboration avec la conseillère au SCECR, le titulaire de ce poste assure le bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'information clientèle de l'établissement. À cet égard, le titulaire assure la planification de l'implantation des nouveaux systèmes et la mise à jour continue de ceux-ci. Il fournit également le support nécessaire aux utilisateurs dans l'exploitation de ces systèmes.

## **III DESCRIPTION DES TÂCHES**

De façon spécifique,

- 1° Participe à la planification de l'implantation des nouveaux systèmes d'information ;
- 2° Implante les nouveaux systèmes d'information ;
- 3° Assure la formation du personnel pour l'utilisation des systèmes en produisant le matériel nécessaire, en dispensant la formation, en organisant et en animant les sessions de mise à jour ;
- 4° Supporte les utilisateurs en apportant les éclaircissements ou explications nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des systèmes ;
- 5° Produit ou assiste à la production des différents rapports statistiques périodiques demandés ;
- 6° Administre les systèmes pour assurer la sécurité et l'intégrité des données ;

- 7° Assure la qualité des informations contenues aux systèmes ;
- 8° Agit à titre d'intermédiaire entre les utilisateurs et SOGIQUE pour le développement des systèmes ou la correction des anomalies rencontrées ;
- 9° Évalue les problèmes rencontrés et suggère les correctifs appropriés ;

De façon générale,

- 1° Conseille les directions sur l'utilisation possible de certaines variables comme indicateurs de gestion ;
- 2° Participe à l'analyse des données ou rapports ;
- 3° Anime des rencontres en lien avec son secteur d'activités ;
- 4° Participe aux diverses réunions de son service ou dans l'établissement lorsque sa présence est requise ;
- 5° Organise et anime le ou les comités mis sur pied pour voir au développement des systèmes d'information ;
- 6° Développe ou participe au développement d'outils de cueillette, de stockage ou de traitement de données par informatique ;
- 7° Conseille les différentes instances de l'établissement sur l'utilisation ou les conditions d'utilisation du matériel et des technologies de l'information ;
- 8° Exécute toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat dans les limites imposées par la convention collective.

#### **IV EXIGENCES DE L'EMPLOI**

- 1. Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialité en « informatique » **ou** tout autre DEC associé à une formation complémentaire menant à l'obtention d'un diplôme en informatique dispensée par une école reconnue par le Ministère de l'Éducation ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente ;
- 2. Doit posséder une expérience minimale d'une année dans les domaines de l'utilisation des systèmes d'information ;

3. Doit connaître la façon dont sont dispensés les services aux clientèles de l'établissement afin d'assurer le support aux intervenants dans l'utilisation des systèmes d'information ;
4. La maîtrise de l'environnement WINDOWS, Lotus Notes et la connaissance des applications propres au secteur de la Santé et des Services sociaux sont des **ATOUS** importants.

## **V TRAITS DE PERSONNALITÉ**

- Autonomie
- Entregent
- Sens des responsabilités

## **VI CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Selon la convention collective en vigueur ;
- Rémunération en fonction du groupe 239.